

Motifs de distinction illicite par province/territoire : D'Ouest en Est

Vous ne pouvez exercer de la discrimination qui se fonde sur les motifs suivants :	C.-B.	Yukon +	Alb.	T.N.-O. ++	Sask.	Nunavut ++	Man.	Ont.	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É. +	T.-N.-L. ++	Qué.	Loi féd.
Race	√	√	√	√	√*	√	√*	√	√	√	√	√	√	√
Couleur	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Ascendance	√	√	√	√	√	√	√	√	√					
Lieu d'origine	√		√	√		√		√	√					
Nationalité ou origine nationale		√		√	√		√		√	√	√	√		√
Origine autochtone											√			
Origine ethnique		√%		√		√	√	√		√	√	√		√
Citoyenneté						√		√						
Convictions, activités, affiliation et/ou association politiques	√	√		√			√+		√+	√	√	√		
Religion ou convictions, association ou activités religieuses	√	√	√	√	√	√	√		√	√	√	√		√
Croyance		√		√	√	√	√	√		√	√	√		
État matrimonial	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√		√
État familial	√	√	√	√\$	√	√	√	√		√	√	√		√
Handicap physique	√	√	√				√		√		√			

Identité de genre (Identité sexuelle)	√		√	√	√		√	√		√	√	√	√	√
Expression de genre (Expression de l'identité sexuelle)	√		√					√		√	√	√	√	√
Âge	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√		√
Source de revenu		√	√			√	√			√	√	√		
État d'assisté(e) social(e)					√									
Inégalité ou condition sociale				√			√		√			√**		
Condamnation ou accusation au criminel ou casier judiciaire	√	√		√		√##		√						√##
Caractéristiques génétiques														√^

Explications supplémentaires

* Ou la race apparente

** Origine sociale

& Comprend les caractéristiques ou circonstances fondées sur le sexe, comme la grossesse, la possibilité d'une grossesse ou les circonstances liées à la grossesse.

A Comprend les caractéristiques ou circonstances fondées sur le sexe, comme la grossesse, la possibilité d'une grossesse ou les circonstances liées à la grossesse, et la protection contre la discrimination fondée sur le fait qu'une personne puisse adopter un enfant.

+ Il est également interdit d'exercer de la discrimination à l'égard d'une personne en raison de son association avec une personne ou catégorie de

personnes possédant les caractéristiques mentionnées dans la liste des motifs illicites.

- ++** Il est également interdit d'exercer de la discrimination à l'égard d'une personne en raison de son association avec une personne ou catégorie de personnes ayant les caractéristiques mentionnées dans la liste des motifs illicites. La Loi protège également une personne contre la discrimination fondée sur deux ou plusieurs motifs illicites ou l'effet combiné de plusieurs motifs.
- @** Comprend la protection d'une personne contre de la discrimination fondée sur l'existence actuelle ou antérieure, présumée ou réelle, d'un handicap, ou d'une prédisposition présumée ou réelle à développer un handicap.
- #** Comprend la discrimination fondée sur la grossesse ou l'accouchement.
- ##** Infraction ou accusation ayant fait l'objet d'un pardon ou casier judiciaire ayant fait l'objet d'une suspension.
- ^** Lorsque le motif de discrimination est le refus d'une demande de subir un test génétique ou de divulguer les résultats d'un test génétique, ou d'en autoriser la divulgation, la discrimination est présumée se fonder sur les caractéristiques génétiques.